

HONORAIRES DE TRANSACTION ACQUISITIVE CHARGE VENDEUR

- Jusqu'à 50 000 € : 5 000 € (maximum)
- De 50 001 € à 100 000 € : 9%
- De 100 001 € à 150 000 € : 8%
- De 150 001 € à 200 000 € : 7%
- De 200 001 € à 350 000 € : 6%
- A partir de 350 001 € : 5%

HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE REDACTION D'ACTES

HABITATION soumis à la Loi du 6.07.1989:

Honoraires d'entremise et de négociation	0.5€/m2 OFFERT
Honoraires de visites	2€/m2
Honoraires de constitution du dossier locataire	2€/m2
Honoraires de rédaction du bail	4€/m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m2

Le barème imposé par l'Etat est appliqué pour tout appartement ou maison dont les honoraires, selon le barème légal, sont inférieurs à un montant de loyer hors charges. Le barème imposé par l'Etat sera revu à la baisse dans le cas où les honoraires, selon le barème légal, sont supérieurs à un mois de loyer. Les honoraires seront réduits à l'euro/m² inférieur.

La somme indiquée correspond à la part propriétaire, sachant que le locataire payera des honoraires de location égaux à ceux du propriétaire hors honoraires d'entremise et de négociation.

GARAGE : 100€ H.T. par partie

PROFESSIONNEL, INDUSTRIEL et COMMERCIAUX : 150 % d'un loyer H.T., charge locataire

HONORAIRES DE RENOUVELLEMENT DE BAIL

HABITATION : 120 € H.T. par partie

AVENANT HABITATION : 100 € H.T. par partie

COMMERCIAL et PROFESSIONNEL : 75% d'un loyer H.H., charge locataire, sauf convention inverse sur volonté du propriétaire

HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIENS

Mandat de gérance : 7 % H.T. de toutes les sommes encaissées hors dépôt de garantie, soit 8.40 % TTC

Taux de TVA actuel de 20% sous réserve de modifications des dispositions fiscales ultérieures

Garantie Loyers Impayés : 2,7% TTC reversé dans l'entièreté à Assur Agent

MISSION DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE GESTION avec Honoraires supplémentaires

1 - Envoyer les éléments détaillés pour la déclaration annuelle des revenus fonciers (40,00 € H.T. soit 48 € T.T.C. par an par lot principal + 20 € H.T. soit 24 € T.T.C. par an et par lot principal supplémentaire).

MISSIONS EXCEPTIONNELLES POSSIBLES :

1 - Délégation de maîtrise d'ouvrage : Si les travaux d'un montant supérieur à 1200 € H.T., 2,5% H.T. du montant des travaux T.T.C., avec un minimum de 125,00€ H.T.

2 - Souscrire et suivre les assurances travaux (dommages-ouvrage) : Forfait de 100 € H.T.

3 - Etablir toutes demandes de subvention, notamment auprès de l'A.N.A.H. : 1% H.T. du montant des travaux T.T.C. avec un minimum de 125 € H.T. par dossier.

4 - Gérer les sinistres assurances multirisques ou dommages affectant les parties communes ou privatives : à la vacation.

5 - Relever les compteurs individuels : 5 € H.T. par compteur (à la charge du locataire).

6 - Exercer toutes poursuites judiciaires, suivre les procédures en demande ou en défense : à la vacation.

7 - Frais de suivi administratif d'un dossier contentieux locataire : 65 € TTC par dossier contentieux par an.

8 - Assister à l'établissement des études techniques et financières et aux mesures d'expertise : à la vacation.

9 - Délivrer un congé au locataire : 50 € H.T.

VACATIONS HORAIRES

La vacation couvre le temps de déplacement (départ/retour à l'agence)

	HEURES OUVRABLES*			HEURES NON OUVRABLES**			Autres Périodes***		
	HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC
Collaborateur	50 €	10 €	60 €	75€	15 €	90 €	100 €	20 €	120 €

* Heures ouvrables : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

** Heures non ouvrables : du lundi au vendredi entre 12h et 14h et de 17h00 à 20h00.

*** Autres Périodes : du lundi au vendredi après 20h ainsi que le samedi et le vendredi.

Côté Appart 33 avenue Carnot 25000 BESANCON Tél. : 0381470571 _www.cote-appart.fr _ contact@cote-appart.fr Carte Professionnel n° CPI 2501 2016000 0112 177 délivrée par la CCI du Doubs _ Organisme Garant : SO.CA.F 26 avenue du Suffren 75015 Paris _ Orias 18006530